

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef:
A. SCHNÉE GANS
Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Ville de Lyon: Trois mois: 9 fr. Six mois: 18 fr. Un an: 36 fr.
Département du Rhône: 10 fr. 20 fr. 40 fr.
Autres départements: 12 fr. 23 fr. 46 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant:
C. THÉNÉSY
Imprimerie de M. Sirey à Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas de mandats sur la poste à l'ordre du Gérant.

AVIS

Echéance du 15 août

Pour qu'ils n'éprouvent aucun retard dans la réception du journal, nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 15 août de vouloir bien nous envoyer dès maintenant le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée.

NOUVELLES DU JOUR

14 août.

« Sire, si nous prenions un siège, » aurait dit tout bonnement M. de Vogüé au sultan, qui, oubliant de le faire assiéger, et n'en ayant pas fait davantage pour que Sa Majesté Abdül-Aziz se courrouçât, que notre ambassadeur fut rappelé de Constantinople, et qu'il revint, à son arrivée, en pleine énergie de la part du ministre des affaires étrangères. Pour qui n'est pas familiarisé avec le cérémonial des cours et les exigences de l'étiquette orientale, il sera malaisé de bien se rendre compte de l'énormité du fait reproché à notre ambassadeur. Il paraît certain cependant qu'en adressant au chef des croyants ces simples mots: « Si nous prenions un siège, » au lieu d'attendre que celui-ci lui eût dit: « Prenez donc la peine de vous assiéger, » M. de Vogüé a failli nous braver avec la Turquie et provoquer peut-être le réveil de la question d'Orient. Le conflit n'aurait pu être évité que grâce à la fermeté de M. de Rémusat qui aurait invité immédiatement M. de Vogüé à lui remettre sa démission. Telle est, du moins, la nouvelle qu'a-vaient donnée l'*Opinion nationale*, et que ce journal maintient aujourd'hui malgré les dénégations de l'agence Havas.

Une autre rumeur, mise en circulation par la chronique aux abois, est celle qui présentait comme imminentes certaines modifications ministérielles. M. de Larcy, disait-on, avait été pressé par le président de la République de reprendre le portefeuille des travaux publics, mais M. de Larcy n'aurait accepté qu'à la condition d'introduire en même temps que lui dans le cabinet un de ses amis, M. Depeyre. L'affaire en était là et l'on cherchait déjà à prévoir quelle serait la décision de M. Thiers, lorsque la *Gazette de France* est venue déclarer qu'aucune proposition n'avait été faite à M. de Larcy non plus qu'à son ami M. Depeyre.

Les nouveaux préfets se rendent successivement au poste qui leur a été assigné. Une dépêche de Marseille annonce l'arrivée, dans cette ville, de M. Limbourg, le nouvel administrateur des Bouches-du-Rhône, qui s'est empressé de se mettre en rapport avec la commission permanente du conseil général. L'entrevue, dit la dépêche, a été des plus cordiales. Le préfet avait dit que, dans sa conviction, la République ne pouvait se fonder qu'en s'appuyant sur l'ordre le plus parfait et la plus grande sagesse; la commission a répondu que ses propres convictions étaient conformes aux déclarations du préfet et l'on s'est séparé, paraît-il, dans les meilleurs termes.

A l'heure où nous écrivons, nous ne savons encore rien touchant l'arrivée à Lyon de M. Cantonnnet, que les feuilles hostiles à la République continuent d'attaquer avec ensemble.

L'entrée de M. de Kératry au *Soir* est confirmée par une lettre que l'ancien préfet des Bouches-du-Rhône adresse au rédacteur en chef de ce journal. Dans cette lettre il accepte les propositions qui lui ont été faites par son ancien collaborateur de la *Revue moderne*, et se déclare prêt à recommencer utilement l'œuvre de la « gauche ou verte », si tristement interrompue par les événements.

Le moment est venu, il nous semble, dit M. de Kératry, où un groupe homogène, composé d'hommes à principes arrêtés, sachant nettement ce qu'ils veulent et ce que veut le pays, doit prendre fermement la tête de l'opinion publique, qui n'a jamais eu autant besoin d'un guide patient, mais éclairé, désintéressé et convaincu.

« Plus que jamais, la France est centre gauche. L'importante fraction de l'Assemblée nationale qui s'est donnée ce titre comme assez d'intelligence, de désintéressement et d'énergie pour mener cette œuvre à bon fin, et je considère comme un devoir pour tout ce qui s'honore par la plume de faciliter cette grande tâche. »

Nous ne pouvons que constater que de la République il n'est nullement question dans la lettre de M. de Kératry.

Les autres nouvelles de l'intérieur sont sans grand intérêt. La courte excursion que doit faire aujourd'hui M. Thiers à Paris, la 2^e séance de la commission permanente de l'Assemblée nationale, tels sont à peu près les seuls faits qu'il y ait lieu de signaler.

On sait que la clôture du parlement britannique coïncide avec l'ouverture en Ecosse d'une chasse qui a, pour nos voisins, un attrait particulier.

Pendant que, amis et adversaires, fusillent le plus grand nombre possible de coqs de bruyère (c'est le gibier qui particulièrement désigne au massacre général qui commence), une élection se prépare qui est considérée comme une épreuve sérieuse du scrutin secret. Déjà, il y a quelques jours, on annonçait que le nouveau mode d'élection avait été pratiqué à l'occasion du remplacement du greffier de Butgarth, en Ecosse, et l'impression avait été excellente. Il s'agit cette fois de choisir un successeur à M. Childers, l'un des membres du cabinet, qui représente Pontefract depuis 1860 à la chambre des communes, et qui vient d'être nommé chancelier du duché de Lancastre.

Les conservateurs anglais, qui n'ont point renoncé à lutter contre le ministère Gladstone, paraissent vouloir éprouver, à cette occasion, si le scrutin secret leur sera favorable. Ils opposent à M. Childers, le plus riche propriétaire du district, lord Pollington.

« On est d'autant plus curieux du résultat de la lutte, dit un correspondant des *Debits*, qu'à la dernière élection le candidat libéral n'a obtenu que 13 voix de majorité. »

P.-S. — Au dernier moment, nous recevons une dépêche signalant une note parue aujourd'hui au *Journal officiel*, et démentant la nouvelle donnée par l'*Opinion* que le ministre des affaires étrangères avait fait demander à M. de Vogüé sa démission d'ambassadeur à Constantinople.

Pourquoi la démocratie française est irrégulière.

Voici un phénomène inouï dans l'histoire, écrivains-nous il y a de cela quelques jours: celui d'un grand parti qui entend fonder une société sur la négation de l'idée religieuse. Et nous ajoutons: En quoi le bon Dieu gêne-t-il la République?

Nous définissons encore le radical le plus ferré de nous l'apprendre.

Croire que les sociétés démocratiques sont naturellement hostiles à la religion, disait-il y a quelque vingtaine d'années le regretté Tocqueville, c'est commettre une grande erreur. Rien dans le christianisme, ni même dans le catholicisme, n'est absolument contraire à l'esprit de ces sociétés, et plusieurs choses y sont très-favorables. L'expérience, d'ailleurs, a fait voir que la religion, dans le plus vif de l'instinct religieux a toujours été plantée dans le cœur du peuple. Toutes les religions qui ont péri ont eu la leur dernière assemblée, et il serait bien étrange que les institutions qui tendent à faire prévaloir les idées et les passions du peuple eussent pour effet nécessaire et permanent de pousser l'esprit humain vers l'impie.

Que Tocqueville était loin de se douter de ce que serait, vingt ans après, l'esprit de la démocratie française! Il s'efforçait de montrer, par l'exemple même de la France, qu'à mesure que l'œuvre politique de la Révolution s'était consolidée, son œuvre irrégulière s'était ruinée; qu'à mesure que l'Eglise avait été mieux détruite comme institution temporelle, la haine qu'elle inspirait s'était éteinte; qu'à mesure que le clergé s'était plus mis à part de tout ce qui était tombé avec lui, on avait vu graduellement la puissance de l'Eglise se relever dans les esprits et s'y raffermir.

Il croyait donc pouvoir affirmer que les sentiments religieux se raviveraient avec le développement des idées démocratiques.

On peut s'assurer aujourd'hui s'il se trompait! Il avait le malheur de raisonner juste. Il eût dû se dire que puisqu'il était logique que cela arrivât, il était bien plus logique de penser que cela n'arriverait pas! J'ai connu un homme, rempli de sens, qui jouait à la Bourse. Lorsque, entre deux prévisions, il en était une fondée sur le raisonnement, l'autre sur l'absurde, il mettait toujours sur cette seconde carte, persuadé que l'homme, à l'événement, lui donnerait raison. Il est arrivé à une immense fortune.

Si Tocqueville vivait encore, il pourrait se convaincre de quelle manière aujourd'hui, en ce qui concerne les choses religieuses, on façonne l'intelligence de ce peuple qui est appelé, par le suffrage universel, à diriger la France. Il frémit en voyant de quelle école émane ce qui nourrit le maître de nos destinées. Pour deux sols, par exemple, il pourrait, comme moi l'autre jour, acheter sur la voie publique un carré de papier et y lire ces ignobles outrages à la langue, à la morale et au sens commun:

Allons donc! Diane chasseresse fait bondir le gibier dans la forêt, comme le Républicanisme fait sauter moines et moineaux, jésuites et jésuitesses, et toute la sardanapaleuse espèce. La vénérable litte-penseuse vous attend pour faire sortir les pantins de leurs trous tant anciens que modernes.

En chassant! Démônstrations ces figures de plâtre encapuchonnées, défilant de leur auréole menaçante les turluttes de France et Navarre qui sont la dégradation de l'intelligence libre et la cause d'acquiescements infâmes. Ne sentez-vous pas des démanagements et des picotements d'assainissements souterneux? Ne sentez-vous pas la constipation de la pensée et le besoin d'évacuation sanitaire?

Un premier fait creve les yeux. C'est qu'il n'y a qu'en France qu'on peut trouver à ramasser ces jolies petites saletés. Allez donc les écrire en Angleterre, en Amérique! On vous chassera à coups de pied dans les reins! Il n'y a que notre bienheureux pays où, pour la masse, sentiment démocratique soit synonyme d'impie basse.

Lorsque les cent cinquante premiers émigrants allèrent fonder, il y a deux cent cinquante-deux ans, cette puissance nouvelle et immense qui s'appelle la démocratie américaine, ils étaient à peine débarqués sur la côte inhospitalière de la Nouvelle-Angleterre, au lieu où s'élève aujourd'hui la ville de Plymouth, qu'ils passèrent un acte pour

s'organiser en société. En voici le début:

« Nous, dont les noms suivent, qui, pour la gloire de Dieu, le développement de la foi chrétienne et l'honneur de notre patrie, avons entrepris d'établir la première colonie sur ces rivages reculés, nous convenons dans ces présentes, par consentement mutuel et solennel, et devant Dieu, de nous former en corps de société politique, dans le but de nous gouverner et de travailler à l'accomplissement de ses desseins. Et en vertu de ce contrat, nous convenons de promulguer des lois, actes, ordonnances, et d'instituer, selon les besoins, des magistrats auxquels nous promettons soumission et obéissance. »

Et maintenant, par opposition, vous imaginez-vous cent cinquante fugitifs de la Commune allant fonder eux aussi, une colonie au-delà des mers, et y portant avec leur politique, les principes que nous avons vu prêcher dans les journaux du parti? Voyez-vous le préambule de leur contrat social affirmer d'abord qu'il n'y a ni Dieu, ni religion, ni culte, et déclarer, comme leur mère la Commune en un décret célèbre, que la concubine est l'égal de l'épouse et le bâtard, du fils légitime? Les voyez-vous apportant, en regard de leurs dogmes, leur morale, à savoir l'intempérance, la débauche, grossières, ignobles, l'insubordination, la faiblesse, toutes ces vertus d'un nouvel ordre, dont les dispositions aux conseils de guerre vous ont retracé de si beaux exemples? Puis, dites si, au bout de six mois, de ces fondateurs de République, il en survivrait un seul: chacun ayant trouvé le moyen de périr à la fois de deux morts: mort de la misère et mort de la débauche.

Or, après deux siècles et demi les cent cinquante Anglais sont devenus trente millions d'Américains. Après deux siècles et demi les cent cinquante Français ne seraient plus que des ossements blanchis: seulement un peu de phosphate de chaux, excellent pour engrais. — En quoi l'on peut voir à quoi cela sert aux sociétés d'avoir un bon Dieu.

Ainsi, premier fait: ce n'est qu'en France qu'on trouve la démocratie impie. Deuxième fait: ce n'est que depuis un certain temps que la démocratie française est impie. Elle l'avait été au début, à la Révolution, mais elle avait ensuite cessé de l'être. Nous avons dit pourquoi.

Il y a vingt-cinq ans les faits donnaient donc raison à Tocqueville. La révolution de 48 a été respectueuse envers Dieu et envers le prêtre. Elle a appelé celui-ci à bénir ses arbres de liberté. Certains groupes d'ouvriers à idées sociales avancées, comme celui du journal *l'Atelier*, par exemple, dont M. Corbon était l'âme, se disaient même très-franchement catholiques. Dites si vous eussiez pu voir alors un seul entêtement civil, un seul! L'idée en serait-elle seulement venue?

A l'avènement de Pie IX, on aurait eu peine, croyons-nous, à trouver un franc matérialiste parmi les hommes marqués de la démocratie française.

Aujourd'hui, on aurait grand peine à en trouver un qui ne le soit pas. A cela il doit y avoir une cause. Ni dans les hommes ni dans les choses, ni dans les faits ni dans la raison logique, rien ne semblait devoir amener à ce qu'il est l'esprit de la démocratie. Il y est donc intervenu un élément nouveau. Si la démocratie n'est plus la même qu'en 1847, serait-ce que les hommes religieux, pris dans leur majorité, ne sont pas les mêmes non plus?

Supposons tous les catholiques de France, sans exception, semblables au père Lacordaire, non par le talent, mais par les idées, la sympathie générale pour tout ce qui souffre, le même amour pour la vérité, la même charité dans la conduite, il pourrait sans doute rester bien des incroyants parmi les démocrates; ce qui est certain, c'est qu'il n'y resterait pas un impie.

Ce qui a donné au moins pour une large part les résultats que nous voyons, c'est l'envahissement progressif de ce qu'il faut bien appeler l'esprit ultramontain, lors même que ce mot n'exprime pas bien tout ce que l'on veut dire, puisque Lacordaire lui-même, au regard d'une portion du clergé français, était quelquefois qualifié d'ultramontain. Mais il faut prendre les mots que l'on a. L'essentiel est que l'on se comprenne malgré leur inexactitude.

La première et grossière faute des ultramontains fut l'appui qu'en 1848 ils prêtèrent à la candidature de Bonaparte. En quoi non-seulement ils manquèrent de morale, mais aussi de sens commun, deux choses qui vont souvent ensemble.

On se demande de quelle utilité pouvait être pour la religion que le héros de Strasbourg et de Boulogne fut nommé et que la République succombât. Mais

il est comme cela une foule de choses qu'on fait les ultramontains dont on n'a jamais pu savoir à quoi cela servait à la religion.

Ceux-ci se donnèrent le nom de parti catholique, ravalant ainsi au niveau de misérables luttes politiques ce qui doit planer au-dessus de tout; rapetissant ainsi Dieu à leurs proportions de pygmées. Le mot, d'ailleurs, exprimait bien leur vraie pensée: introduire la théologie dans la politique; se faire, dans l'exercice du pouvoir, le bras séculier de l'Eglise. Il n'est rien au monde de plus redoutable pour le repos des sociétés que ce mélange de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel. Le principe de leur séparation est la pierre angulaire sur laquelle repose toute société libre. A ce mélange, la religion ne gagne rien. — Si, elle y gagne la haine. M. Foisset, un écrivain que les catholiques ne récuseront pas, montre excellemment l'inanité des efforts de la Restauration pour protéger le catholicisme en l'élevant en religion d'Etat; et il ajoute avec un suprême bon sens que ce qui est fort, c'est ce qui est vivant dans les mœurs et non ce qui est écrit dans les lois.

Le parti catholique arriva au pouvoir en 1849 en ce sens que, joint aux partis monarchiques avec lesquels il se confond presque toujours, il forma la majorité de l'Assemblée législative. Comme récompense au concours apporté à l'élection de Bonaparte, il entra même partiellement au ministère. On sait quelle passion de sectaire on le vit déployer, quelle étroitesse de vue, quel aveugle esprit de réaction, quels préjugés, quelle aversion non dissimulée pour la diffusion du savoir. Le rôle de ses adhérents se résume dans un mot du plus célèbre d'entre eux qui, plus tard éclairé par les événements, dut le regretter et le regretta, dit-on, amèrement: ils firent « une expédition de Rome à l'intérieur. » C'est bien le mot, ce n'était pas un gouvernement, c'était une expédition.

On peut dire que de ce moment, de la déclaration de guerre que le parti catholique fit à toutes les idées libérales, date l'origine de la réaction, devenue plus tard si terrible, qui se manifesta contre la religion. Capable lui-même de beaucoup de violence, le parti catholique excita des violences sans mesure. De même que, sous couleur de l'intérêt religieux on avait souvent poursuivi l'intérêt humain; sous couleur de la gloire divine, la satisfaction de l'amour propre; et, sous couleur de liberté de l'Eglise, la tyrannie personnelle, de même, en retour, on se plut à confondre les torts des personnes avec la cause elle-même, et on se fit un Dieu semblable à ses adversaires: passionné, injuste et quelquefois méchant.

Ce fut donc de part et d'autre une haine furieuse, sans trêve. Un chrétien contemporain décrivait ainsi l'état des esprits en France à ce moment:

« Les hommes religieux combattent la liberté, et les amis de la liberté attaquent les religions; des esprits nobles et généreux vantent l'esclavage, et des âmes basses et serviles préconisent l'indépendance; des citoyens honnêtes et éclairés sont ennemis de tous les progrès, tandis que des hommes sans patriotisme et sans mœurs se font les apôtres de la civilisation et des lumières! »

Mais cette peinture peut passer pour un faible crayon au prix du spectacle qui fut bientôt donné. Des hommes les plus notables du parti catholique, un grand nombre ne tardèrent pas à devenir suspects à leurs propres coreligionnaires. Il n'est quant à si grande que ne puisse être augmentée d'une unité. Il n'est radical qui ne puisse avoir son radical, d'ultramontain qui ne puisse avoir son ultramontain. Dans le parti il se forma un parti: le parti de ceux que, dans l'argot du jour, on appelait les *outranciers* de la foi. Comme ils avaient moins de modération, moins de science, un talent moins élevé que les autres, ils attirèrent bien vite le gros des croyants. La foule des ouvriers va aux Jacobins, à Delescluze, à Pyat, sans s'arrêter à Jules Favre et à Picard; la foule des catholiques fut à l'Université sans s'arrêter à l'*Ami de la Religion*.

Il importe maintenant de considérer un instant le rôle que les ultramontains remplirent un 2 décembre. C'est ce que nous ferons.

COURRIER DE PARIS

Paris, 13 août.

Je me hâte de rectifier ce que je vous ai dit hier de M. Jules Favre. C'était une erreur. La lettre des jurés de Seine-et-Oise est parfaitement authentique. Elle est donc à mettre à l'actif de l'ancien ministre des affaires étrangères. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'il eût mieux fait de demeurer dans la retraite, comme on le lui a conseillé, et d'éviter de semblables incidents.

Nous sommes à un moment où le sentiment public est susceptible, et où il ne faut pas trop se contenter du témoignage de sa propre conscience. On doit respecter même les faiblesses de ses contemporains, surtout quand ces faiblesses prennent leur source dans les douleurs les plus respectables.

Les nouvelles continuent à ne pas être abondantes à Paris; chaque matin les rédacteurs de journaux se regardent comme des augures, mais sans rire, ne sachant sur quel thème exécuter leurs variations.

Les distributions de prix ont encore fourni un aliment depuis deux jours, puis chacun va s'enlever vers des rives plus gaies, excepté les journalistes aux abois. Que raconter? La céramique d'hier à la Sorbonne? Mais vous n'aurez qu'à en extraire le récit du premier journal venu. Les commentaires de la presse sur les dernières promotions préfectorales? Il y a, sur ce terrain, à faire quelques observations qui ne manquent pas d'intérêt.

La presse radicale qui ne sait se contenter de rien, commence par montrer quelque mauvais humour de ce que l'idée républicaine ne puisse revendiquer que la presque totalité et non la totalité entière des choix gouvernementaux. Tous les partis extrêmes font profession de lutter d'intolérance.

Mais la presse royaliste et ultramontaine est encore plus ridicule, et l'on trouve sa vraie note dans l'*Univers*. D'après la feuille de M. Louis Veuillot, M. Cantonnnet est radical, M. Babaud-Laribière, franc-maçon, et M. Limbourg, juif. Pauvre M. Limbourg, black-bouled par les gens de droite et les gens de gauche, c'est jouer de malheur, mais est-il vraiment juif? Je ne m'en doutais pas, quoi que l'ayant vu jadis à Metz deux à trois années de suite. Et quand il serait juif, que signifierait cela? L'*Univers* se demande avec étonnement ce que va penser la France catholique. Que vient faire ici la France catholique? Sommes-nous au Paraguay ou dans l'empire mystique du Thibet? Les catholiques sincères devraient bien se mettre dans la tête, une fois pour toutes, qu'ils font à leurs idées le plus grand tort en voulant sans cesse les introduire dans les affaires d'Etat, et les conservateurs devraient aussi tâcher de l'être sans afficher continuellement cette étiquette religieuse qui finit par agacer les esprits les plus patients.

Maintenant les journaux royalistes, en général, feraient bien de mettre une sourdine à leurs jérémiades. Certainement je ne demande pas, pour ma part, et aucun esprit sensé ne demande, qu'on en revienne à faire des fonctions publiques une question exclusive d'opinions, et il faut désirer, au contraire, de voir des représentants de tous les partis prendre part à la chose commune.

Mais, d'un autre côté, il faut que les personnes hostiles à ce qui existe y mettent quelque décence, et que, tout en faisant leurs réserves pour l'avenir si cela leur plaît, elles ne cherchent pas à entrer dans l'administration uniquement pour combattre la République.

Je rencontre à chaque instant, et pas plus tard qu'hier (et je ne dois pas être le seul), des gens en quête de places qui tiennent le langage le plus étrange sur nos institutions, jusqu'à dire, non seulement qu'ils désiraient une monarchie, mais qu'ils se permettraient de le dire, mais qu'ils préféreraient n'importe quel monde, l'empire, la République; qu'ils font des vœux pour une solution de ce genre, dit-elle, et le résultat de nouvelles crises, etc., etc.

Je voudrais savoir si ce langage est connu du gouvernement; en tout cas, il est du public, et y produit le plus mauvais effet. Ceci n'est plus de la franchise, ni de l'indépendance, c'est quelque peu de l'effronterie: quand on veut être franc et qu'on se targue d'indépendance, on commence à ne pas user, pendant des mois entiers, les paillasons de tous les ministères pour obtenir une place de ce gouvernement dont on fait si peu de cas et qu'on ne songe qu'à desservir, n'ayant pas d'ailleurs assez de capacité pour le trahir.

Quand, du reste, on fouille les replis de l'opinion royaliste, légitimiste surtout, vous ne vous imaginez pas ce qu'on y trouve encore d'illusions et de prétentions. Ceux de ses membres qui vivent soit à la Chambre, soit dans la politique, à portée des manifestations du sentiment public, baissent bien un peu l'oreille; mais les autres, ceux dont l'unique fenêtre est ouverte sur leur horizon particulier et qui passent leur vie à se congratuler entre eux, ceux-là vous tiennent des discours qui sentent des gens revenant d'un voyage autour du monde.

Voulez-vous une preuve entre mille de cette complaisance de certains esprits pour leurs chimères? Lisez une lettre que M. Saint-Mar Girardin, un des chefs des *bonnets à poil*, vient d'adresser au *Courrier de France*. Le contentement de soi-même, l'intériorité de bonne opinion, ne sauraient être poussés plus loin.

C'est absolument la vieille Belise des *Femmes savantes* qui n'admet pas qu'on puisse songer à une autre femme qu'elle; et quel est l'admirateur dont on affirme la fidélité? M. Thiers...! Cela fait sourire, non moins que le style de la lettre, où l'académicien lui-même disparaît derrière le vieillard.

Il y a eu de la plume de tout le monde, dit-il, en parlant de certain manifeste. Quelle parure de plumes et quelles plumes!

N. Les expériences d'artillerie à Trouville. On écrit de Trouville à l'Agence Havas: Lundi dernier, à Trouville, une foule de curieux se dirigeait vers le lieu des expériences. Il était suivi du général de Cissey, en uniforme, du général Appert, en civil, accompagné de son jeune fils, de M. Okolowitch, attaché militaire de l'ambassade d'Autriche, portant son grand costume avec toutes ses décorations, de M. de la Sausserie, lieutenant-colonel suisse en uniforme, de lieutenant-colonel de gendarmerie Lambert, de ses officiers d'ordonnance et de ceux du ministre de la guerre. M. Thiers ne portait aucune décoration.

On remarquait encore quelques messieurs parmi

lesquels deux députés, MM. D-Jille et Stébert. M. Thiers s'est assis sur un petit pliant près la pièce de 12, derrière la pièce de 7 et les exercices ont commencé. Ils avaient, aujourd'hui, pour objet de se rendre compte de la précision du tir. A cet effet, le but avait été rapproché: il se trouvait à 4,000 mètres environ. C'était toujours un petit bateau à l'ancre dans la direction de Deauville et de Cabourg.

L'avis de l'*Courier* était au la-go à environ 2,000 mètres du bateau. On eût dit que le tir, la pièce de 7 alternant avec la pièce de 4. La pièce de 4 a été constamment pointée par des simples artilleurs. La pièce de 7 a été pointée plusieurs fois par des officiers. — Les quatre premiers coups de la pièce de 7 et les deux premiers de la pièce de 4 ont porté assez loin du but. Mais à partir du cinquième coup, le tir s'est sensiblement amélioré. Le marin qui, la longue vue à la main, portait les drapeaux-sigaux, indiquait les résultats: qui lui étaient transmis par le *Courier*, étaient pour la pièce de 4: « très, très, très, à droite, très bien, derrière, très bien, en avant, très près, etc., etc. » L'avant dernier coup a porté à quatre mètres du but. — Pour la pièce de 7, il y avait moins de précision dans le tir, la direction était généralement moins bonne.

M. Thiers a suivi très-attentivement tous ces exercices et n'a pas dissimulé la satisfaction que lui faisaient éprouver les excellents résultats de ces expériences dont la pièce de 4 (modifiée) est sortie victorieuse.

M. de la Sausserie prenait note des résultats. Le major autrichien avait constamment la longue-vue à la main.

A trois heures et demie, le drapeau tricolore était hissé et indiquait la fin des expériences. Avant son départ, M. Thiers a encore examiné les pièces. Quand il s'en est allé les clairons ont sonné aux champs. La foule des curieux était, à ce moment, considérable et s'est précipitée sur le passage du président. Tout le monde saluait; quelques personnes ont crié: « Vive Thiers! » La foule du président l'attendait sur la route, il y est monté avec M. de Cissey.

Nous lisons dans le *Courrier de France*: On commence à être très-satisfait à Trouville des expériences d'artillerie.

Lorsqu'elles seront terminées, on expérimentera des fusils de divers systèmes. Il ne faudrait pas déduire de ces essais que le ministre de la guerre a l'intention de remplacer le chassepot par un autre fusil, il veut seulement se rendre compte des perfectionnements, des modifications que l'on y pourrait apporter et voir si, dans les années modérées adoptées par les grandes puissances, il n'est rien qui ne puisse être avantageusement appliqué au perfectionnement du chassepot.

Ces expériences porteront surtout sur les cartouches. On sait que celles du chassepot se détériorent facilement aussitôt qu'elles ne sont plus en paquets.

On s'efforcera donc de remédier à ce grave inconvénient en leur donnant soit, une enveloppe métallique, soit une enveloppe gommée inerméable.

Lundi matin, M. Guizot et son gendre, M. Cornélius de Witt, ont déjeuné au chalet. M. Thiers avait offert à son hôte d'aller ensemble aux exercices, mais M. Guizot s'est excusé, désirant repartir dans l'après-midi pour le val Richer, près de Lisieux.

M. Thiers est allé dimanche à l'hôtel des Roches-Noires rendre visite à M^{me} de Pourtales; il est resté chez elle une demi-heure; il désirait voir aussi M^{me} de la Tremolaye, mais celle-ci étant absente, M. Thiers lui a fait exprimer ses regrets de ne l'avoir point trouvée chez elle.

Le *Courrier du Havre* annonce la venue probable du président de la République dans cette ville pour le 17 courant.

Tarif de la répartition

DE L'EMPRUNT DE TROIS MILLIARDS. Nous avons indiqué les proportions dans lesquelles doit se faire la répartition de l'emprunt.

Voici un extrait des réductions:

De 5 à 90 fr. de rente	5 fr.
De 100 à 150 fr.	10
De 160 à 220 fr.	15
De 230 à 280 fr.	20
De 290 à 345 fr.	25
De 350 à 410 fr.	30
De 420 à 470 fr.	35
De 480 à 530 fr.	40
De 540 à 600 fr.	45
De 610 à 660 fr.	50
De 670 à 730 fr.	55
De 730 à 790 fr.	55
De 800 à 850 fr.	60
De 860 à 920 fr.	65
De 930 à 980 fr.	70
De 990 à 1,040 fr.	75
De 1,050 à 1,140 fr.	80
De 1,150 à 1,240 fr.	85
De 1,250 à 1,300 fr.	100
De 1,310 à 1,930 fr.	100
De 2,510 à 2,560 fr.	150
De 2,570 à 2,620 fr.	200
De 3,790 à 3,820 fr.	300
De 4,450 fr.	350
De 5,050 à 5,100 fr.	400
De 6,345 à 6,370 fr.	500
De 7,590 à 7,600 fr.	600
De 12,770 à 12,700 fr.	1 000
De 20,000 fr.	1.645
De 35,000 fr.	1.980
De 30,000 fr.	1.980
De 40,000 fr.	2.315
De 45,000 fr.	3.150
De 50,000 fr.	3.580
De 60,000 fr.	3.940
De 70,000 fr.	4.700
De 80,000 fr.	5 570
De 90,000 fr.	6 305
De 100,000 fr.	7 000
De 125,000 fr.	7.880
De 150,000 fr.	9.850
De 200,000 fr.	11 820
De 250,000 fr.	15 760
De 300,000 fr.	19 100
De 400,000 fr.	23 640
De 500,000 fr.	31 570
De 600,000 fr.	39 000
De 700,000 fr.	47 280
De 800,000 fr.	55 560
De 900,000 fr.	63 840
De 1,000,000 fr.	72 120
De 1,100,000 fr.	80 400
De 1,200,000 fr.	88 680
De 1,300,000 fr.	96 960
De 1,400,000 fr.	105 240
De 1,500,000 fr.	113 520
De 1,600,000 fr.	121 800
De 1,700,000 fr.	130 080
De 1,800,000 fr.	138 360
De 1,900,000 fr.	146 640
De 2,000,000 fr.	154 920
De 2,100,000 fr.	163 200
De 2,200,000 fr.	171 480
De 2,300,000 fr.	179 760
De 2,400,000 fr.	188 040
De 2,500,000 fr.	196 320
De 2,600,000 fr.	204 600
De 2,700,000 fr.	212 880
De 2,800,000 fr.	221 160
De 2,900,000 fr.	229 440
De 3,000,000 fr.	237 720
De 3,100,000 fr.	246 000
De 3,200,000 fr.	254 280
De 3,300,000 fr.	262 560
De 3,400,000 fr.	270 840
De 3,500,000 fr.	279 120
De 3,600,000 fr.	287 400
De 3,700,000 fr.	295 680
De 3,800,000 fr.	303 960
De 3,900,000 fr.	312 240
De 4,000,000 fr.	320 520
De 4,100,000 fr.	328 800
De 4,200,000 fr.	337 080
De 4,300,000 fr.	345 360
De 4,400,000 fr.	353 640
De 4,500,000 fr.	361 920
De 4,600,000 fr.	370 200
De 4,700,000 fr.	378 480
De 4,800,000 fr.	386 760
De 4,900,000 fr.	395 040
De 5,000,000 fr.	403 320
De 5,100,000 fr.	411 600
De 5,200,000 fr.	419 880
De 5,300,000 fr.	428 160
De 5,400,000 fr.	436 440
De 5,500,000 fr.	444 720
De 5,600,000 fr.	453 000
De 5,700,000 fr.	461 280
De 5,800,000 fr.	469 560
De 5,900,000 fr.	477 840
De 6,000,000 fr.	486 120
De 6,100,000 fr.	494 400
De 6,200,000 fr.	502 680
De 6,300,000 fr.	510 960
De 6,400,000 fr.	519 240
De 6,500,000 fr.	527 520
De 6,600,000 fr.	535 800
De 6,700,000 fr.	544 080
De 6,800,000 fr.	552 360
De 6,900,000 fr.	560 640
De 7,000,000 fr.	568 920
De 7,100,000 fr.	577 200
De 7,200,000 fr.	585 480
De 7,300,000 fr.	593 760
De 7,400,000 fr.	602 040
De 7,500,000 fr.	610 320
De 7,600,000 fr.	618 600
De 7,700,000 fr.	626 880
De 7,800,000 fr.	635 160
De 7,900,000 fr.	643 440
De 8,000,000 fr.	651 720
De 8,100,000 fr.	660 000
De 8,200,000 fr.	668 280
De 8,300,000 fr.	676 560
De 8,400,000 fr.	684 840
De 8,500,000 fr.	693 120
De 8,600,000 fr.	701 400
De 8,700,000 fr.	709 680
De 8,800,000 fr.	717 960
De 8,900,000 fr.	726 240
De 9,000,000 fr.	734 520
De 9,100,000 fr.	742 800
De 9,200,000 fr.	751 080
De 9,300,000 fr.	759 360
De 9,400,000 fr.	767 640
De 9,500,000 fr.	775 920
De 9,600,000 fr.	784 200
De 9,700,000 fr.	792 480
De 9,800,000 fr.	800 760
De 9,900,000 fr.	809 040
De 10,000,000 fr.	817 320
De 10,100,000 fr.	825 600
De 10,200,000 fr.	833 880
De 10,300,000 fr.	842 160
De 10,400,000 fr.	850 440
De 10,500,000 fr.	858 720
De 10,600,000 fr.	867 000
De 10,700,000 fr.	875 280
De 10,800,000 fr.	883 560
De 10,900,000 fr.	891 840
De 11,000,000 fr.	900 120
De 11,100,000 fr.	908 400
De 11,200,000 fr.	916 680
De 11,300,000 fr.	924 960
De 11,400,000 fr.	933 240
De 11,500,000 fr.	941 520
De 11,600,000 fr.	949 800
De 11,700,000 fr.	958 080
De 11,800,000 fr.	966 360
De 11,900,000 fr.	974 640
De 12,000,000 fr.	982 920
De 12,100,000 fr.	991 200
De 12,200,000 fr.	999 480
De 12,300,000 fr.	1007 760
De 12,400,000 fr.	1016 040
De 12,500,000 fr.	1024 320
De 12,600,000 fr.	1032 600
De 12,700,000 fr.	1040 880
De 12,800,000 fr.	1049 160
De 12,900,000 fr.	1057 440
De 13,000,000 fr.	1065 720
De 13,100,000 fr.	1074 000
De 13,200,000 fr.	1082 280
De 13,300,000 fr.	1090 560
De 13,400,000 fr.	1098 840
De 13,500,000 fr.	1107 120
De 13,600,000 fr.	1115 400
De 13,700,000 fr.	1123 680
De 13,800,000 fr.	1131 960
De 13,900,000 fr.	1140 240
De 14,000,000 fr.	1148 520
De 14,100,000 fr.	1156 800
De 14,200,000 fr.	1165 080
De 14,300,000 fr.	1173 360
De 14,400,000 fr.	1181 640
De 14,500,000 fr.	1189 920
De 14,600,000 fr.	1198 200
De 14,700,000 fr.	1206 480
De 14,800,000 fr.	1214 760
De 14,900,000 fr.	1223 040
De 15,000,000 fr.	1231 320
De 15,100,000 fr.	1239 600
De 15,200,000 fr.	1247 880
De 15,300,000 fr.	1256 160
De 15,400,000 fr.	1264 440
De 15,500,000 fr.	1272 720
De 15,600,000 fr.	1281 000
De 15,700,000 fr.	1289 280
De 15,800,000 fr.	1297 560
De 15,900,000 fr.	1305 840
De 16,000,000 fr.	1314 120
De 16,100,000 fr.	1322 400
De 16,200,000 fr.	1330 680
De 16,300,000 fr.	1338 960
De 16,400,000 fr.	1347 240
De 16,500,000 fr.	1355 520
De 16,600,000 fr.	1363 800
De 16,700,000 fr.	1372 080
De 16,800,000 fr.	1380 360
De 16,900,000 fr.	1388 640
De 17,000,000 fr.	1396 920
De 17,100,000 fr.	1405 200
De 17,200,000 fr.	1413 480
De 17,300,000 fr.	1421 760
De 17,400,000 fr.	1430 040
De 17,500,000 fr.	1438 320
De 17,600,000 fr.	1446 600
De 17,700,000 fr.	1454 880
De 17,800,000 fr.	1463 160
De 17,900,000 fr.	1471 440
De 18,000,000 fr.	1479 720
De 18,100,000 fr.	1488 000
De 18,200,000 fr.	1496 280
De 18,300,000 fr.	1504 560
De 18,400,000 fr.	1512 840
De 18,500,000 fr.	1521 120
De 18,600,000 fr.	1529 400
De 18,700,000 fr.	1537 680
De 18,800,000 fr.	1545 960
De 18,900,000 fr.	1554 240
De 19,000,000 fr.	1562 520
De 19,100,000 fr.	1570 800
De 19,200,000 fr.	1579 080
De 19,300,000 fr.	1587 360
De 19,400,000 fr.	1595 640
De 19,500,000 fr.	1603 920
De 19,600,000 fr.	1612 200
De 19,700,000 fr.	1620 480
De 19,800,000 fr.	1628 760
De 19,900,000 fr.	1637 040
De 20,000,000 fr.	1645 320
De 20,100,000 fr.	1653 600
De 20,200,000 fr.	1661 880
De 20,300,000 fr.	1670 160
De 20,400,000 fr.	1678 440
De 20,500,000 fr.	1686 720
De 20,600,000 fr.	1695 000
De 20,700,000 fr.	1703 280
De 20,800,000 fr.	1711 560
De 20,900,000 fr.	1719 840
De 21,000,000 fr.	1728 120
De 21,100,000 fr.	1736 400
De 21,200,000 fr.	1744 680
De 21,300,000 fr.	1752 960
De 21,400,000 fr.	1761 240
De 21,500,000 fr.	1769 520
De 21,600,000 fr.	1777 800
De 21,700,000 fr.	1786 080
De 21,800,000 fr.	1794 360
De 21,900,000 fr.	1802 640
De 22,000,000 fr.	1810 920
De 22,100,000 fr.	1819 200
De 22,200,000 fr.	1827 480
De 22,300,000 fr.	1835 760
De 22,400,000 fr.	1844 040
De 22,500,000 fr.	1852 320
De 22,600,000 fr.	1860 600
De 22,700,000 fr.	1868 880
De 22,800,000 fr.	1877 160
De 22,900,000 fr.	1885 440
De 23,000,000 fr.	1893 720
De 23,100,000 fr.	1902 000
De 23,200,000 fr.	1910 280
De 23,300,000 fr.	1918 560
De 23,400,000 fr.	1926 840
De 23,500,000 fr.	1935 120
De 23,600,000 fr.	1943 400
De 23,700,000 fr.	1951 680
De 23,800,000 fr.	1959 960
De 23,900,000 fr.	1968 240
De 24,000,000 fr.	1976 520
De 24,100,000 fr.	1984 800
De 24,200,000 fr.	1993 080
De 24,300,000 fr.	2001 360
De 24,400,000 fr.	2009 640
De 24,500,000 fr.	2017 920
De 24,600,000 fr.	2026 200
De 24,700,000 fr.	2034 480
De 24,800,000 fr.	2042 760
De 24,900,000 fr.	2051 040
De 25,000,000 fr.	2059 320
De 25,100,000 fr.	2067 600
De 25,200,000 fr.	2075 880
De 25,300,000 fr.	2084 160
De 25,400,000 fr.	2092 440
De 25,500,000 fr.	2100 720
De 25,600,000 fr.	2109 000
De 25,700,000 fr.	2117 280
De 25,800,000 fr.	2125 560
De 25,900,000 fr.	2133 840
De 26,000,000 fr.	2142 120
De 26,100,000 fr.	2150 400
De 26,200,000 fr.	2158 680
De 26,300,000 fr.	2166 960
De 26,400,000 fr.	2175 240
De 26,500,000 fr.	2183 520
De 26,600,000 fr.	2191 800
De 26,700,000 fr.	2200 080
De 26,800,000 fr.	2208 360
De 26,900,000 fr.	2216 640
De 27,000,000 fr.	2224 920
De 27,100,000 fr.	2233 200
De 27,200,000 fr.	2241 480
De 27,300,000 fr.	2249 760
De 27,400,000 fr.	2258 040
De 27,500,000 fr.	2266 320
De 27,600,000 fr.	2274 600
De 27,700,000 fr.	2282 880
De 27,800,000 fr.	2291 160
De 27,900,000 fr.	2299 440
De 28,000,000 fr.	2307 720
De 28,100,000 fr.	2316 000
De 28,200,000 fr.	2324 280
De 28,300,000 fr.	2332 560
De 28,400,000 fr.	2340 840
De 28,500,000 fr.	2349 120
De 28,600,000 fr.	2357 400
De 28,700,000 fr.	2365 680
De 28,800,000 fr.	2373 960
De 28,900,000 fr.	2382 240
De 29,000,000 fr.	2390 520
De 29,100,000 fr.	2398 800
De 29,200,000 fr.	2407 080
De 29,300,000 fr.	2415 360
De 29,400,000 fr.	2423 640
De 29,500,000 fr.	2431 920
De 29,600,000 fr.	2440 200
De 29,700,000 fr.	2448 480
De 29,800,000 fr.	2456 760
De 29,900,000 fr.	2465 040
De 30,000,000 fr.	2473 320
De 30,100,000 fr.	2481 600
De 30,200,000 fr.	2489 880
De 30,300,000 fr.	2498 160
De 30,400,000 fr.	2506 440
De 30,500,000 fr.	2514 720
De 30,600,000 fr.	2523 000
De 30,700,000 fr.	2531 280
De 30,800,000 fr.	2539 560
De 30,900,000 fr.	2547 840
De 31,000,000 fr.	2556 120
De 31,100,000 fr.	2564 400
De 31,200,000 fr.	2572 680
De 31,300,000 fr.	2580 960
De 31,400,000 fr.	2589 240
De 31,500,000 fr.	2597 520
De 31,600,000 fr.	2605 800
De 31,700,000 fr.	2614 080
De 31,800,000 fr.	2622 360
De 31,900,000 fr.	2630 640
De 32,000,000 fr.	2638 920
De 32,100,000 fr.	2647 200
De 32,200,000 fr.	2655 480
De 32,300,000 fr.	2663 760
De 32,400,000 fr.	2672 040
De 32,500,000 fr.	2680 320
De 32,600,000 fr.	2688 600
De 32,700,000 fr.	2696 880
De 32	

En effet, le commandant, M. Alfred Kœchlin-Schwartz, a été destitué. La manifestation n'était pas, du reste, le seul grief dont il fut coupable. M. Alfred Kœchlin-Schwartz a le tort, non seulement d'être infidèle à la France, mais d'élever ces enfants dans les mêmes sentiments de patriotisme et d'y persévérer plus que jamais, en dépit de l'odieuse et ridicule condamnation qui tout récemment frappait sa jeune fille coupable du même crime.

C'est par la menace et l'intimidation que les Allemands ont arraché à la municipalité de Mulhouse son consentement à la retraite de M. Kœchlin.

L'autorité allemande, dit le correspondant de la République, ne pouvait le destituer directement; elle a pris un biais tout naturel en adressant une injonction au conseil municipal d'avoir à le relever de ses fonctions. Refus du conseil; nouvelle sommation; nouvelle injonction; troisième sommation, accompagnée cette fois de la menace d'un éclat dont le conseil suivait les conséquences. Il n'en a pas fait davantage pour vaincre la mauvaise volonté de nos édiles. Ni plus ni moins que sous Bonaparte ils se sont exécutés. Plutôt subir une avanie que de risquer une dissolution et le reste.

Il ont donc fait notifier à M. Kœchlin-Schwartz qu'il était relevé de son commandement.

Toute la population est indignée de cette faiblesse.

NOUVELLES ET BRUITS

Ainsi qu'un télégramme nous l'apprenait hier, M. Thiers a quitté Trouville hier matin pour se rendre à Paris. Il a dîné le soir au palais de l'Élysée avec lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre.

Aujourd'hui il présidera un conseil des ministres, puis il repartira pour Trouville, — ou, dit-on, M. Jules Simon l'accompagnera.

Nous avons dit récemment qu'une circulaire émanant du ministère des affaires étrangères et faisant connaître les vues politiques du gouvernement français en matière de tarifs, avait dû être communiquée aux divers gouvernements par nos représentants à Berne, à Madrid, à Rome, à Londres, à Constantinople, à La Haye, à Vienne, à Bruxelles et à Lisbonne.

Les traités de commerce existant entre la France d'une part, la Belgique et l'Angleterre d'autre part, sont dénoncés.

Le traité avec la Suisse expire en 1876; avec la Turquie, en 1875; avec l'Italie, en 1876; avec l'Espagne, en 1877; avec les Pays-Bas, en 1877; avec l'Autriche, en 1877; et avec le Portugal, en 1878.

M. de Gontaut-Biron est retourné à son poste à Berlin, après avoir reçu du président de la République des instructions relatives à la libération du territoire et à l'entrevue prochaine des trois empereurs à Berlin.

Le mystère règne toujours touchant les intentions du gouvernement à l'endroit de M. de Vogüé, dont la démission a été tout à tour annoncée et démentie.

Nous savons, dit la Liberté, que M. de Vogüé avait demandé son congé annuel au milieu de juillet; ce congé lui avait été accordé suivant l'usage. Notre ambassadeur était parfaitement en règle suivant la lettre, mais non suivant l'esprit. Le gouvernement lui reproche d'avoir quitté son poste au moment d'un revirement politique des plus importants, alors qu'en dépit de tous les congés écrits, son devoir était de rester à Constantinople.

Les choses en sont là.

Djemil-Pacha, l'ambassadeur de Turquie à Paris, nommé ministre des affaires étrangères à Constantinople, qu'il a quitté hier, Paris, ou il laissera les meilleurs souvenirs.

Le premier secrétaire de l'ambassade, M. de Villiers, remplira les fonctions de chargé d'affaires jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur, Server-Pacha.

Serve-Pacha a été autrefois premier secrétaire d'ambassade à Paris.

Khalil-Pacha, ambassadeur de Turquie à Vienne, est parti hier matin de Paris pour aller reprendre possession de son poste.

L'Avenir national tient de bonne source que la liste de souscriptions de MM. de Rothschild, à l'Empire français, a été de 110 millions de livres sterling.

Un membre de la chambre des communes d'Angleterre s'est fait inscrire pour 8 millions sterling.

Le marquis de Franchini adresse aux électeurs des Hautes-Pyrénées une longue lettre que l'Union a reproduite hier soir, et dans laquelle l'honorable député critique vivement la conduite de M. Gambetta, du duc d'Aumale et de M. Thiers, et conclut en déclarant que pour lui la République conservatrice est une mensonge et que dans notre pays « il n'y a pas de République qui ne soit la grande route menant inévitablement à l'anarchie, au désarroi et à l'invasion ».

M. le comte de Chaudordy vient d'adresser, lui aussi, aux électeurs du département de Lot-et-Garonne, une circulaire dans laquelle il leur dit que « ce serait se laisser aller aux illusions que de trouver dans le régime où nous sommes et qui a pris le nom de constitution Rivet, la fondation d'un ordre durable ».

Un ministère sérieusement responsable, moins de pression personnelle sur l'Assemblée, la vacance du pouvoir prévue et réglée, seraient déjà des garanties de sécurité qui ne paraissent utiles de voir établir et pratiquer.

Combien vont toucher les nouveaux conseillers d'Etat? La question, dit le Rappel, sera tranchée par la commission du budget de 1873.

Le gouvernement demande 18,000 fr. et la commission estime qu'un traitement de 16,000 francs serait suffisant.

Sous l'Empire, les conseillers d'Etat touchaient 25 mille fr. et les présidents de sections 35,000 fr. Les membres de la commission provisoire ont reçu 12,000 fr.

Les journaux bonapartistes cherchent, dans l'ouvrage de M. de Molik, sur la guerre de 1870-1871 des arguments pour absoudre l'Empire.

On lit, dans le livre du chef de l'état-major allemand, cette phrase accusatrice : « L'impératrice voulait la guerre, et elle répétait même, en parlant : Cette guerre-là, c'est ma guerre ».

« Sa guerre nous a menés loin ! »

Lundi prochain, grand dîner suivi de réception à la préfecture de la Seine, en l'honneur de sir John Gibbons, lord-maire de Londres, qui est arrivé aujourd'hui à Paris.

L'imprudence d'un fumeur a occasionné hier matin un déplorable accident au ministère des finances, dans une des salles qui servent d'archives au Grand-Livre.

Une fuite de gaz existait à cet endroit, où, dès le matin, avaient été appelés à travailler quatre garçons de bureau. Ils remarquèrent que cela sentait le gaz, mais ils n'ouvrirent

néanmoins pas les fenêtres.

L'un d'eux voulut allumer sa pipe; aussitôt une explosion formidable eut lieu.

Les quatre malheureux garçons ont été affreusement brûlés, l'un d'eux a été porté d'urgence à l'hôpital, les autres ont été ramenés à leurs domiciles respectifs; leurs vêtements ont été entièrement consumés et leur corps n'est plus qu'une vaste plaie.

L'incendie ne s'est pas propagé et a été éteint de suite; les dégâts matériels ont été considérables, mais il n'y a eu aucun document détruit.

Le chef de la bande de la Taille, Fontana, dont le jugement avait été renvoyé à une prochaine session par suite de son état de santé, est mort dans la prison d'Alais.

Par décret, en date du 5 août dernier, rendu sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce, le bureau de garantie de Nancy est ajouté à la nomenclature de ceux qui sont désignés pour l'essai et la marque des montres de fabrique étrangère importées sous le paiement des droits d'entrée et l'accomplissement des formalités prescrites.

On parle beaucoup à Alger du trajet rapide et mou exécuté par le *Basila*, entre Marseille et Alger. Il y avait eu lutte de vitesse entre ce steamer de la compagnie Valéry frères et fils et l'un des meilleurs marcheurs des Messageries maritimes. Le *Basila* gagna de deux heures, et la compagnie victorieuse a célébré son triomphe par un banquet offert sur le pont de son bateau aux autorités algériennes.

Un télégramme publié par le *Times* annonçait, il y a quelques jours, qu'un individu avait été arrêté à Saint Sébastien sous l'accusation d'avoir fait partie de la bande qui attenta dernièrement à la vie du roi Amédée.

L'instruction concernant l'attentat est terminée, mais le ministère public examine en ce moment le dossier de l'affaire, et il faudra attendre quelques jours encore pour en connaître les instigateurs.

Le 10 août on a inauguré, dans un parc voisin de Berlin, appelé *Hasehaide*, la statue de Jahn, né en 1778, mort en 1852, le fondateur des sociétés de gymnastique allemandes.

Il existe en Allemagne 1,360 de ces associations qui comptent 110,353 membres. Jahn est de ceux qui, en 1813, contribuèrent le plus, avec Fichte et Kerner, à enflammer le patriotisme allemand et à développer la haine contre la France.

Jahn a dit et répété toute sa vie que « haïr la France est le premier devoir d'un patriote allemand ».

Ses contemporains et leurs fils ont bien profité de ses leçons.

On sait que les exercices du corps sont tellement en faveur en Allemagne que non-seulement les jeunes filles se livrent dans leurs écoles à des exercices de gymnastique comme les garçons, mais qu'elles fréquentent aussi et assidûment les écoles de natation. Beaucoup de dames en Allemagne nagent au moins aussi bien que leurs pères, frères ou maris. Une feuille de Voslau, en Autriche, rapporte à ce sujet une assez plaisante anecdote.

La très-jeune femme d'un négociant de Vienne qui, passe l'été à Voslau, est une excellente nageuse et avait acquis au bain flottant de cette ville un tel ascendant, comme professeur de natation, sur ses compagnes, qu'elle avait organisé des manœuvres d'ensemble que les jeunes nageuses exécutaient avec une merveilleuse précision. Aussi ne l'appelaient-elles que « l'amarine ». Il y a quelques jours, la dame susdite arriva un peu en retard aux bains où ses élèves l'attendaient déjà dans le costume de nageuse. Les voyant prêtes et oubliant qu'elle ne l'était pas, l'amarine emportée par sa vocation, commanda subitement : « une ! deux ! » et se jeta à l'eau toute habillée avec chapeau et ombrelle au même temps que ses compagnes. Mais quelque bonne nageuse, elle n'eut pas comme on pense bien, toute la liberté de mouvements, et ce n'est pas sans peine qu'elle se jucha ne la fit aller au fond de l'eau; mais on arriva heureusement à son secours. Depuis, l'amarine est devenue, dans l'exercice de ses fonctions, un peu moins distraite.

Le dernier numéro de l'*Autographe* contient des extraits d'un carnet où Henri Rochefort notait ses impressions depuis la création de la *Marseillaise* jusqu'au moment où il a quitté Paris, le 18 mai.

C'est à partir de la proclamation de la Commune que ces notes prises au jour le jour deviennent le plus curieuses.

Une fois la Commune proclamée, M. Rochefort veut qu'on agisse; cela semble résulter du moins d'un mot qui a dû servir de point de repère à un article :

Conseil des Dix. Marcher sur Versailles. Cluser article, Guillaumin. Fusil.

Von Tiers, von Jules Favre. Proclamations.

Cependant il faut dire que parfois il sent dans quel vilain milieu il se trouve et combien peu les défenseurs de Paris ont de logique et d'intelligence :

Et si nous ne pouvons plus être utiles, nous aurons au moins donné cet exemple d'un journal tirant à 15,000 exemplaires et se supprimant lui-même pour sauver sa dignité.

Je ne veux plus qu'on m'impose une opinion, même la nôtre.

Puis il juge son ancien ami Paschal Grousset, et d'un trait de plume spirituellement féroce, il l'appelle : « Le délégué aux relations extérieures qui nous paraît avoir plus d'extérieur que de relations ».

Nous terminerons cette curieuse revue par le canevas d'un article destiné à justifier la destruction de la colonne.

Fait avec des canons. Les Prussiens ne battent pas de colonne avec ceux qu'ils nous ont pris.

La colonne donne les idées de guerre; c'est peut-être à elle que nous devons nos désastres. Si on ne l'avait pas eue, on n'eût pas crié : « A Berlin ! »

Il faudrait brûler aussi l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

On nous l'a présenté comme un tyran.

Il est impossible que nous élevions une colonne à l'auteur de tous nos maux.

Le journal suédois l'*Aftonbladet* publie un article plein d'entrain sur l'Empire français. Sémervant le crédit extraordinaire de cette France qu'on croyait anéantie, s'émouvant à l'idée de la soumission prochaine, qu'on demandait à la souscription publique, il imagine une conversation entre l'empereur d'Allemagne et son chancelier, en y ajoutant les réflexions suivantes :

— Ecoute, Bismarck, dit un jour l'empereur Guillaume à son chancelier, je suis embarrassé de mon argent, qu'en dois-je faire ?

— Placez-le en rentes françaises, sire !

— Hum ! hum ! Mais y as-tu placé, toi, tes petites économies ?

— Jusqu'au dernier groschen.

— Et Molik ?

— Il est juste en train de ramasser tout ce qu'il a pour faire de même.

— Alors je sursautai tout à coup, car ce n'est pas à déduire par le temps qui court.

— D'autant plus, Votre Majesté, que l'emprunt

teur auquel vous avez affaire est un emprunteur sérieux.

— Vous les nouvelles qui nous ont été racontées d'Allemagne; nous les donnons naturellement sans les garantir, mais aussi sans faire la moindre réserve. On ajoute que, pendant plusieurs jours, on a vu le prince chancelier se promener en se frottant les mains et en répétant d'un ton gailard : Belle affaire ! Excellente affaire !

Sous la signature de Pique-Nique l'*Événement* s'efforce de nous ramener la galette perdue et le mot pour rire; et il réussit parfois : qu'en jugez.

Un aubergiste... mettons italien pour ne compromettre personne, donc un aubergiste italien était allé se confesser, le prêtre lui demande s'il n'avait jamais grâssé les dents des chevaux de sa clientèle, pour les empêcher de manger l'avoine.

— Jamais ! répond l'aubergiste, avec l'accent d'une âme absolument pure, du moins de ce côté.

Mais, quelques temps après, il revient à confesse et s'excuse, tout d'abord, d'avoir commis plusieurs fois par jour le délit susdit.

— Comment, fait le prêtre, d'un ton de reproche, la dernière fois, vous n'avez dit que vous ne le faisiez jamais.

— Oui, fait le pénitent, mais alors... je ne savais pas que cela se faisait !

— Vous avez tort, mon enfant, disait un monsieur respectable à une jeune actrice, vous avez tort d'entrer au théâtre; c'est un terrain glissant.

— Bah ! il y a une rampe.

Un habitué de non restaurant me demande si je cours à un chapelier.

— Je connais le mien, répondis-je.

— Fait-il de bons chapeaux ?

— Comme vous voyez.

Trois jours après, ce monsieur, du plus loin qu'il m'aperçoit, me crie :

— Et vous appelez votre chapelier, un bon chapelier, vous !

— Hier soir, la première fois que je mets mon chapeau, au Gymnase, un monsieur s'essie dessus !

Un bavard comme il n'y en a plus venait de dépasser. Il s'agissait de lui élever un tombeau. Contre-vous un fût de colonne, proposa le moribond.

Une colonne de fût serait bien mieux son affaire, répondit un des anciens convives du défunt.

ÉTRANGER

LA RUSSIE ET LA PRUSSE

La Russie est loin de se sentir rassurée à l'endroit de la Prusse, et, malgré l'entrevue des trois empereurs, elle prend ses sûretés. Voici ce qu'on lit dans la *Gazette de Moscou* :

En 1866, la Prusse avait 8 corps d'armée, en 1870 elle en avait 12, à l'heure qu'il est elle en a 15, et bientôt elle en aura 19. Il est prouvé par l'expérience que la Prusse n'a eu besoin que de 4 années pour former 4 corps nouveaux avec des hommes de carrière hostiles; il lui a fallu bien moins quinquante de temps encore pour former les cent quatre bataillons nouveaux; de sorte que la Prusse se trouve être toute prête à entrer en campagne, tandis que les armées française et russe sont encore en voie de transformation.

Ces préparations d'une puissance militaire de premier ordre, qui n'a pas douté d'être d'autant plus redoutable, ont dû démontrer combien il serait imprudent de se laisser dominer par l'assurance qu'une paix durable ne fut jamais mieux garantie qu'à présent.

Il est impossible de prévoir les éventualités politiques seulement pour quelques années; donc il faut être prêt, ainsi que le dit l'état-major prussien dans son rapport sur la guerre de 1870-1871, à tout événement militaire possible. Dans l'espèce, ce fait que la partie la plus importante de notre réorganisation militaire soit achevée avant la transformation militaire de notre voisin ou tout au moins avant que les événements commencent.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Présidence de M. GUILLAND

conseiller à la cour.

Audience du mardi 13 août 1872.

1^{re} AFFAIRE.

Frédéric-Guillaume Siebert, d'origine prussienne, était entré au service de M. Darest, doyen de la faculté des lettres de Lyon, au commencement de janvier 1870. Le lundi 2 mai, il disparut subitement. M. Darest, dont les soupçons furent éveillés, constata qu'on lui avait soustrait 2,860 fr. en or et billets de banque et divers titres d'une valeur de 15,000 fr. envi.

Quant à Siebert, il gagna Genève, puis Berlin et enfin Vienne, où il a été arrêté par la police autrichienne. Les formalités nécessaires pour obtenir l'extradition de ce sujet prussien n'ont pas duré moins de deux ans.

Traduit enfin devant la cour d'assises, il avoue les faits qui lui sont reprochés.

Le jury rend un verdict de culpabilité.

La cour condamne Siebert à 7 ans de réclusion.

Ministère public : M. Royé-Bellard.

Défenseur : M^{re} Nieppe.

2^e AFFAIRE.

Trois employés de la maison Trapadoux, Pichon, Bozon et Larue, sont accusés de vols de foudrais commis au préjudice de cette maison. Les deux premiers avaient certains détournements. Le troisième soutient que la marchandise emportée par lui a été légitimement achetée.

Le verdict, en ce qui concerne Pichon et Bozon, est affirmatif sur la question de vol, négatif sur la circonstance aggravante de domesticité. Il admet des circonstances atténuantes.

En conséquence, Larue est acquitté. Pichon et Bozon sont condamnés à 9 mois de prison chacun.

Ministère public : M. Royé-Bellard.

Défenseurs : M^{re} Minard, Tavernier et de Villeneuve.

CHRONIQUE

Sur la proposition de M. le préfet du Rhône et de M. le ministre de l'intérieur, par décret du 12 août courant, M. Causse a été nommé adjoint au maire de Lyon.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal a entendu le rapport du commissaire-enquêteur, relativement à l'enquête ouverte pour savoir s'il y avait lieu de faire déclarer comme état d'utilité publique l'élargissement du passage Condorc.

Le commissaire-enquêteur a conclu pour l'affirmative, et le conseil municipal a adopté les conclusions du rapport.

Toutefois, la dérogation mentionnée en termes expresse de l'élargissement du passage ne sera mise à exécution qu'après l'édification du théâtre des Célestins.

C'est là un point important, et nous devons féliciter le conseil municipal de cette sage prescription.

Dans la séance ordinaire du 7 août 1872, le conseil a renvoyé à une séance suivante son

le premier chambellan du palais ont tout conquis, et sur l'heure Mahmoud tomba et Midhat prenait sa place. Depuis le sultan a pu voir, par les manifestations de son peuple, qu'on ne l'avait point trompé.

S'il faut ajouter foi aux renseignements donnés à l'*Allgemeine Zeitung*, la chute du dernier vizir aurait eu lieu dans des circonstances qui ne peuvent guère se produire que dans l'empire turc.

Depuis longtemps, lit-on dans le journal égyptien, le vice-roi d'Égypte sollicitait de Mahmoud-Pacha l'approbation des réformes qu'il veut apporter dans l'organisation judiciaire de son territoire.

Après avoir longtemps attendu en vain, il fut informé que l'approbation serait accordée aussitôt qu'il aurait fait remettre au grand-vizir 500,000 livres. Irrité d'une telle audace, le vice-roi se rendit immédiatement à Constantinople, fit savoir à Midhat-Pacha, qui venait d'être destitué de son poste à Bagdad et se trouvait à Alexandrie, qu'il se chargeait de le protéger et l'invita à venir aussitôt dans la capitale.

Ces faits, fait, et, quelques jours après, le sultan apprit de Midhat lui-même, qui avait demandé à rester quelques jours à Stamboul et à qui cette faveur avait été accordée, qu'il ne pouvait en profiter attendu qu'il l'aurait été donné de se rendre en exil.

Qui donc, se serait félicité le souverain, commandait ici ? Et de suite par un aide de camp il aurait fait réclamer à Mahmoud-Pacha le sceau de l'Etat et l'aurait remis à Midhat.

Mahmoud ne se doutait de rien, et, comme il se croyait débarrassé de son complice depuis le matin, il se vit remplacé par lui le soir. Son pouvoir avait duré que onze mois à peine. Ce temps avait suffi pour désorganiser complètement l'administration, achever de mettre le désordre dans les finances, ébranler la discipline de l'armée et créer en Bulgarie un état de choses qui, on le croit, disparaîtra avec Mahmoud.

M. CANTONNET

La nomination de M. Cantonnet à la préfecture du Rhône soulève beaucoup de poussière dans les journaux de l'extrême droite. Le *France*, qui en paraît particulièrement mécontent, dit ce matin que la commission de permanence de l'Assemblée doit s'en entretenir avec M. Cantonnet à Lyon, la commission de l'intérieur. Il est probable que c'est pour répondre à toutes ces rumeurs que le *Bien public*, journal officieux de M. Thiers, publie ce matin l'article suivant sur M. Cantonnet :

Le gouvernement n'a pas fait à la légère le choix qu'on lui reproche, et on peut affirmer qu'en voyant M. Cantonnet à Lyon, la commission de cette ville la garantie d'ordre que son importance commerciale exige.

A Châteauneuf comme à Perpignan, le nouveau préfet du Rhône s'est signalé par ses services administratifs, aussi bien que par son attitude sage et républicaine. Ses aptitudes, son intelligence, son activité et son énergie administrative, pourvu qu'il ne soit pas en contact avec un homme plus considérable : voilà pourquoi on l'a appelé à Lyon.

Ainsi qu'on l'a insinué d'ailleurs, M. Cantonnet n'enjambe nullement l'ordre hiérarchique, puisque la préfecture de Perpignan, étant de seconde classe, permet à son titulaire d'être directement promu au titre de préfet de première classe.

Mais M. Cantonnet est un préfet qui a vu le jour sous le gouvernement du 4 septembre; voilà le grand grief. On peut avoir été nommé sous un semblable gouvernement et être un homme parfaitement intègre, en même temps qu'un habile administrateur. L'origine chez un fonctionnaire n'est pas un scandale, et nous croyons qu'un gouvernement agit sagement en n'y voyant pas un motif absolu d'exclusion. A quel titre serait-il d'ailleurs tenu le gouvernement actuel, s'il devait appliquer systématiquement le principe d'exclusion vis-à-vis de tous les fonctionnaires qui ont été nommés sous les gouvernements précédents.

— E. de Molènes.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Présidence de M. GUILLAND

conseiller à la cour.

Audience du mardi 13 août 1872.

1^{re} AFFAIRE.

Frédéric-Guillaume Siebert, d'origine prussienne, était entré au service de M. Darest, doyen de la faculté des lettres de Lyon, au commencement de janvier 1870. Le lundi 2 mai, il disparut subitement. M. Darest, dont les soupçons furent éveillés, constata qu'on lui avait soustrait 2,860 fr. en or et billets de banque et divers titres d'une valeur de 15,000 fr. envi.

Quant à Siebert, il gagna Genève, puis Berlin et enfin Vienne, où il a été arrêté par la police autrichienne. Les formalités nécessaires pour obtenir l'extradition de ce sujet prussien n'ont pas duré moins de deux ans.

Traduit enfin devant la cour d'assises, il avoue les faits qui lui sont reprochés.

Le jury rend un verdict de culpabilité.

La cour condamne Siebert à 7 ans de réclusion.

Ministère public : M. Royé-Bellard.

Défenseur : M^{re} Nieppe.

2^e AFFAIRE.

Trois employés de la maison Trapadoux, Pichon, Bozon et Larue, sont accusés de vols de foudrais commis au préjudice de cette maison. Les deux premiers avaient certains détournements. Le troisième soutient que la marchandise emportée par lui a été légitimement achetée.

Le verdict, en ce qui concerne Pichon et Bozon, est affirmatif sur la question de vol, négatif sur la circonstance aggravante de domesticité. Il admet des circonstances atténuantes.

En conséquence, Larue est acquitté. Pichon et Bozon sont condamnés à 9 mois de prison chacun.

Ministère public : M. Royé-Bellard.

Défenseurs : M^{re} Minard, Tavernier et de Villeneuve.

On ne sera admis que muni de sa carte d'exposant ou de représentant.

On sait que le bureau est composé de MM. Buffard, président; Marie, Teoule, Ozier, assesseurs; Pissavy, trésorier; Sibour, secrétaire.

Voici l'ordre du jour :

Désigner trois membres par galerie devant former le syndicat des exposants.

Déterminer les attributions dudit syndicat.

Proposer sur la formation du jury d'après le mode établi par l'article 18 du règlement.

Il est merveilleux comme le directeur de la *Comédie politique* a le privilège d'occuper tout le monde de lui. A lui seul il ferait presque vivre la justice, les journaux et les libraires. On nous annonce encore l'apparition d'une nouvelle brochure dont il est le sujet sous ce titre : *Lettre d'un honnête homme au citoyen Fomet*.

dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous déso-
dres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bron-
ches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse,
cerveau et sang, 74,000 cures, y compris celles de
S. S. le Pape, le duc de Ploussac, Mme la mar-
quise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxhuin, près Soissons (Aisne),
le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'an-
née, il se trouve une femme atteinte, au dire de
moi, de la peste, d'un cancer à l'estomac, le fait
est que depuis deux ans cette malheureuse souf-
frait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait
plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande
qu'elle ne pouvait même se lever de son lit. Elle
mourut, en fin de compte, au bout de six mois
de traitement, et son corps fut enterré dans le
cimetière de la Revallesière du Barry. Depuis
ce temps, elle se trouve mieux; les forces
reviennent, elle digère et ne souffre presque plus
de douleurs, Comtesse de Goussier.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans
chauffer, elle économise 50 fois son prix en mé-
dicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;
1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les
Médicaments de Revallesière qu'on peut manger en tous
temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La
Revallesière chocolatée rend l'appétit, digestion, som-
meil, énergie et chaires fermes aux personnes et
aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois
mieux que la viande et que le chocolat ordinaire
sans chauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25;
de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse.
— Envoi contre bon de poste.

Dépôt à Lyon, Dervault, pharmacie cen-
trale, Perrusod, épicerie, 57, rue Bourbon. Var-
varande, épicerie, rue de Lyon. Napoléon frères, place
de Lyon. Verpillieu-Millou, rue de Lyon, 48.
Cherblanc, Champin jeune et Gaget, cours Mo-
rand, 7 et 9; Redet, Perret, Poussin, Brun, Gam-
bet, Turrel, épicerie, 16, rue Neuve; Girin, Ve-
gan, Chambrant, Favey frères, Armandy, Bal-
landin et Sabouraud, Boissonnet, pharmaciens;
J. Girard, épicerie-herboriste, rue Chamaillat, 14;
Burbard, épicerie, rue Imbert-Colomès, 29, et
chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry
et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Maison du prince Eugène, 33, rue
de Lyon, à Lyon, fondée en 1856, la plus im-
portante de Lyon dans l'industrie du vêtement
confectionné pour hommes et jeunes gens.
Exposition permanente de tout ce qui a
été créé en modèles nouveaux pour le prin-
temps et l'été.
Bonne marchandise. — Bien cousu. — Bon marché.

ACADÉMIE DE LYON

DISTRIBUTION DES PRIX

CONCOURS

Des Lycées et Collèges de l'Académie

1872

CLASSE DE SECONDE

(Professeurs : MM. Bonnel aîné, Berlioux, Bonnel
jeune, Mulsant.)

EXCELLENCE (1^{er} semestre).

Prix : Blanc (Léon), Loup (Claude).
COMPOSITION LATINE.

Prix : Blanc (Léon), Roche (Edmond).

VERSION LATINE.

Prix : Rondot (Georges), Collet (François).

VERSION GRECQUE.

Prix : David (Joseph), Roche (Edmond).

VERS LATINS.

Prix : Blanc (Léon), Loup (Claude).

HISTOIRE.

Prix : Donat (André), Roche (Edmond).

GÉOGRAPHIE.

Prix : Chardiny (Camille), Roche (Edmond).

MATHÉMATIQUES.

Prix : Boy (Victor), Chardiny (Camille).

HISTOIRE NATURELLE.

Prix : Roche (Edmond), Blanc (Léon).

RÉCITATION CLASSIQUE.

Prix : Blanc (Léon), Roche (Edmond).

TRAVAIL ET BONNE CONDUITE.

Prix : Blanc (Léon), Loup (Claude).

2^e DIVISION.

(Professeurs : MM. Hinstin, Melouzey, Bon-
nel jeune, Mulsant.)

EXCELLENCE (1^{er} semestre).

Prix : Arnaud (Charles), Chabot (Charles).

COMPOSITION LATINE.

Prix : Linossier (Georges), d'Hailly (Léon).

VERSION LATINE.

Prix : Chabot (Charles), d'Hailly (Léon).

CONCOURS ACADÉMIQUE.

Prix : Arnaud (Charles), Chabot (Charles).

VERSION GRECQUE.

Prix : Arnaud (Charles), d'Hailly (Léon).

VERS LATINS.

Prix : Arnaud (Charles), d'Hailly (Léon).

HISTOIRE.

Prix : Arnaud (Charles), Meynard (Ludovic).

GÉOGRAPHIE.

Prix : Arnaud (Charles), Praille (André).

MATHÉMATIQUES.

Prix : Arnaud (Charles), Linossier (Georges).

HISTOIRE NATURELLE.

Prix : Aubert (Louis), Linossier (Georges).

RÉCITATION CLASSIQUE.

Prix : Arnaud (Charles), Linossier (Georges).

TRAVAIL ET BONNE CONDUITE.

Prix : Arnaud (Charles), d'Hailly (Léon).

DESSIN D'IMITATION.

(Professeurs : M. Fabisch.)

CLASSE DE TROISIÈME

(Professeurs : MM. Vignon, Berlioux, Doucet.)

EXCELLENCE (1^{er} semestre).

Prix : Desjumez (Michel), Morillot (Paul).

THÈME LATIN.

Prix : Moucot (Paul), Desjumez (Michel).

VERSION LATINE.

Prix : Moucot (Paul), Desjumez (Michel).

VERSION GRECQUE.

Prix : Desjumez (Michel), Galleis (Lucien).

VERS LATINS.

Prix : Josseland (Etienné), Sibert (Vital).

HISTOIRE.

Prix : Moucot (Paul), Galleis (Lucien).

GÉOGRAPHIE.

Prix : Moucot (Paul), Morand (Louis).

MATHÉMATIQUES.

Prix : Moucot (Paul), Morillot (Paul).

RÉCITATION CLASSIQUE.

Prix : Peillon (Paul), Desjumez (Michel).

TRAVAIL ET BONNE CONDUITE.

Prix : Moucot (Paul), Josseland (Etienné), Des-
jumez (Michel).

2^e DIVISION.

(Professeurs : MM. Pontet, Melouzey, Doucet.)

EXCELLENCE (1^{er} semestre).

Prix : Perreau (Joseph), Roque (Gérmain).

THÈME LATIN

Lacour (Pierre), Perreau (Joseph).

VERSION LATINE.

Prix : Perreau (Joseph), Villard (Pierre).

VERSION GRECQUE.

Prix : Clarard (Louis), Roques (Gérmain).

CONCOURS ACADÉMIQUE

Prix : Perreau (Joseph).

VERS LATINS.

Prix : Clarard (Louis), Gonnet (Henri).

HISTOIRE.

Prix : Tardy (Joseph), Clarard (Louis).

GÉOGRAPHIE.

Prix : Perreau (Joseph), Tardy (Joseph).

MATHÉMATIQUES.

Prix : Durand (Léon), Perret (Charles).

RÉCITATION CLASSIQUE.

Prix : Roe (Charles), Granjon (Alphonse).

TRAVAIL ET BONNE CONDUITE.

Prix : Roque (Gérmain), Villard (Pierre), Cla-
rard (Louis).

DESSIN D'IMITATION.

(Professeurs : M. Fabisch.)

DIVISIONS RÉUNIES.

Prix : Pascal (Paul), Passot (Pierre).

TRAVAUX GRAPHIQUES.

RÉCITATION CLASSIQUE, 2^e DIVISION.

(Professeur : M. Peillon.)

Prix : Rivière (Louis), Pascal (Paul).

LANGUES VIVANTES.

(Professeurs : MM. Szymanski, Catala.)

COURS SUPÉRIEUR.

Prix : Roque (Gérmain).

CONCOURS ACADÉMIQUE.

(Professeurs : MM. Szymanski, Catala.)

VERSION ALLEMANDE.

Prix : Dailly (Claudius).

COURS INTERMÉDIAIRE.

(Professeurs : MM. Szymanski, Catala.)

1^{re} DIVISION.

Prix : Perreau (Joseph).

2^e DIVISION.

Prix : Cousin (Louis), David (Joseph).

CONCOURS ACADÉMIQUE.

(Professeurs : MM. Szymanski, Catala.)

COURS INFÉRIEUR.

(Professeurs : MM. Szymanski, Catala.)

1^{re} DIVISION.

Prix : Hodieux (Rambert), De Montillet (Xa-
vier).

2^e DIVISION.

Prix : Maurier (Alexandre), Linossier (Geor-
ges).

ANGLAIS.

(Professeurs : MM. Quatrevaux, Duqueine.)

COURS SUPÉRIEUR.

Prix : Després (Eugène).

COURS INTERMÉDIAIRE.

(Professeurs : MM. Quatrevaux, Duqueine.)

1^{re} DIVISION.

Prix : Collet (François), Galleis (Lucien).

2^e DIVISION.

Prix : Chabot (Charles), Praille (André).

THÈME ANGLAIS. — COURS INFÉRIEUR.

(Professeurs : MM. Quatrevaux, Duqueine.)

1^{re} DIVISION.

Prix : Roë (Charles), Letourneur (Emile).

2^e DIVISION.

Prix : Chomer (Jules), Beau (Eugène).

DIVISION DE GRAMMAIRE.

(Professeurs : M. l'abbé Blanchet et M. l'abbé
Ollagnier.)

1^{re} SECTION.

Prix : D'André (Charles), Néron (Alphonse).

2^e SECTION.

Prix : Leblanc (Louis), Wernadet (Claudius).

3^e SECTION.

Prix : Dalmat (Jules), Droque (Joseph).

CLASSE DE QUATRIÈME.

(Professeurs : MM. Leconte et Lorenti.)

EXCELLENCE (1^{er} semestre).

Prix : Favrot (Claude), de Chasselat, Durand
(Paul-Emile).

THÈME LATIN.

Prix : Durand (Paul-Emile), Favrot (Claude).

CONCOURS ACADÉMIQUE.

Prix : Durand (Paul-Emile).

VERSION LATINE.

Prix : Favrot (Claude), Heilmann (Gustave).

VERSION GRECQUE.

Prix : Heilmann (Gustave), Favrot (Claude).

VERS LATINS.

Prix : Périer (André), Heilmann (Gustave).

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Prix : Durand (Paul-Emile), Périer (André).

MATHÉMATIQUES.

Prix : Dubessy (Victor), Favrot (Claude).

RÉCITATION CLASSIQUE.

Prix : Favrot (Claude), Lestra (Fleury).

TRAVAIL ET BONNE CONDUITE.

Prix : Favrot (Claude), Durand (Paul-Emile).

2^e DIVISION.

(Professeurs : MM. Letailleur et Lorenti.)

EXCELLENCE (1^{er} semestre).

Prix : Luuyt (Maurice), Chardiny (Louis).

THÈME LATIN.

Prix : Painvin (Georges), Chardiny (Louis).

CONCOURS ACADÉMIQUE.

Prix : Chardiny (Louis).

VERSION LATINE.

Prix : Luuyt (Maurice), Chardiny (Louis).

VERSION GRECQUE.

Prix : Luuyt (Maurice), Hess (Lucien).

VERS LATINS.

Prix : Luuyt (Maurice), D'André (Charles).

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Prix : Chardiny (Louis), D'André (Charles).

MATHÉMATIQUES.

Prix : Luuyt (Maurice), Battu (Félix).

RÉCITATION CLASSIQUE.

Prix : Luuyt (Maurice), D'André (Charles).

TRAVAIL ET BONNE CONDUITE.

Prix : Luuyt (Maurice), Chardiny (Louis).

DESSIN D'IMITATION.

(Professeur : M. Fabisch.)

CLASSE DE CINQUIÈME

(Professeurs : M. Lésan.)

EXCELLENCE (1^{er} semestre).

Prix : Chatagnon (Pierre), Schlumberger (Ro-
bert).

THÈME LATIN

Prix : Chatagnon (Pierre), Bourru (Joseph).

VERSION LATINE.

Prix : Schlumberger (Robert), Chatagnon
(Pierre).

VERSION GRECQUE.

Prix : Bourru (Joseph), Chatagnon (Pierre).

GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Prix : Schlumberger (Robert), Droque (Jo-
seph).

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Prix : Reymond (François), Bourru (Joseph).

CALCUL.

Prix : Bourru (Joseph), Droque (Joseph).

RÉCITATION CLASSIQUE.

Prix : Agassiz (Félix), Rodet (Prosper).

TRAVAIL ET BONNE CONDUITE.

Prix : Chatagnon, Bourru (Joseph).

2^e DIVISION.

(Professeur : M. Leroux.)

EXCELLENCE (1^{er} semestre).

Prix : Foltz (Charles), Bertrand (André).

THÈME LATIN.

Prix : Bertrand (André), Martinon (Philippe).

VERSION LATINE.

Prix : Martinon (Philippe), Morel (Georges).

VERSION GRECQUE.

Prix : Mouline (Léon), Bertrand (André).

GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Prix : Foltz (Charles), Dumont (André).

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Prix : Foltz (Charles), Sogno (Louis).

CALCUL.

Prix : Bertrand (André), Martinon (Philippe).

RÉCITATION CLASSIQUE.

Prix : Martinon (Philippe), Foltz (Charles).

TRAVAIL ET BONNE CONDUITE.

Prix : Bertrand (André), Morel (Georges),
Bonnel (Joseph).

DIVISIONS RÉUNIES.

(Professeurs : MM. Szymanski et Catala.)

1^{re} SECTION.

Prix : Foltz (Charles).

2^e SECTION.

Prix : Martinon (Philippe), Reymond (Fran-
çois).

ANGLAIS.

(Professeurs : MM. Quatrevaux et Duqueine.)

1^{re} SECTION.

Prix : Pouzet (Augustin), Morel (Georges).

2^e SECTION

